

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2016 À 19:30 HEURES :**

À la séance ordinaire tenue le 11 janvier 2016 à la salle municipale, sont présents les conseillers et conseillères : Diane Talbot, Éric Mageau, René Rivard, France Martel, Donald Lachance et Stanley Boucher sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

### **Ouverture de la séance ordinaire à 19:30 heures.**

1.1

Formant quorum sous la présidence de Madame Nathalie Bresse, mairesse, la séance est déclarée ouverte.

2.

## **2016-01-001 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

- 1. Ouverture**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux:**
  - 3.1 Séance ordinaire du 7 décembre 2015;
  - 3.2 Séance extraordinaire du 14 décembre 2015;
- 4. 1<sup>ère</sup> période de questions  
(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).**
- 5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions**

Aucune.
- 6. Information au conseil et correspondance**
  - 6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois de décembre 2015;
- 7. Rapports des comités**
  - 7.1 Finances – Subventions :
    - 7.1.1 Adoption des comptes à payer;
  - 7.2 Autres comités:
    - 7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.
- 8. Affaires nouvelles**
  - 8.1 Résolutions à adopter :
    - 8.1.1 Modification au calendrier des séances du conseil pour l'année 2016;
    - 8.1.2 Ajustement de salaire pour le personnel cadre;
    - 8.1.3 Renouvellement de l'assurance générale avec la MMQ (Groupe Ultima Inc.) pour l'année 2016;
    - 8.1.4 Contribution 2016 – Transport du Bonheur;
    - 8.1.5 Contribution 2016 – Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus;
    - 8.1.6 Nomination des délégués au sein du Comité Loisir de la MRC du Haut-Saint-François pour l'année 2016;
    - 8.1.7 Renouvellement du contrat de service avec Infotech;
    - 8.1.8 Renouvellement de l'adhésion 2016 à la COMBEQ pour les inspecteurs municipaux;
    - 8.1.9 Renouvellement du mandat services professionnels pour l'année 2016 – Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc.;
    - 8.1.10 Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2016 à la Fédération québécoise des Municipalités (FQM);
    - 8.1.11 Renouvellement de l'adhésion à l'AQLPA pour l'année 2016;
    - 8.1.12 Contribution financière pour le guide des attraits du Haut-Saint-François pour l'année 2016;

- 8.1.13 Mandat pour produire l'analyse hydraulique du réseau d'eau potable;
- 8.1.14 Mandat pour produire un Plan d'action intégré et une Politique de développement durable;
- 8.1.15 Subvention amélioration du réseau routier municipal;
- 8.1.16 Modification du contrat d'achat des terrains d'Excavation M.Toulouse;
- 8.1.17 Embauche d'un employé occasionnel pour un remplacement de congé maladie de 4 à 6 semaines;
- 8.1.18 Contribution 2016 – Journal du HSF.

**9. Adoption des règlements**

- 9.1** Règlement numéro 605 - Relatif aux demandes de modification des règlements d'urbanisme.

**10. Avis de motion à donner**

- 10.1 Avis de motion – Règlement d'emprunt numéro 600A;
- 10.2 Avis de motion – Règlement 598A – Abrogeant le règlement de nuisance numéro 598.

**11. Varia affaire nouvelle**

Aucune.

**12. 2ième période de questions**

**(Durée de 15 minutes et porte sur les sujets de l'ordre du jour).**

**13. Levée de la séance ordinaire**

Prochaine séance ordinaire : Lundi 1<sup>er</sup> février 2016 à 19 h 30.

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 janvier 2016 soit approuvé et adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

<sup>3.1</sup>  
**2016-01-002 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2015 :**

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2015 soit approuvé et adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

<sup>3.2</sup>  
**2016-01-003 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2015 :**

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2015 soit approuvé et adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

<sup>4.</sup>  
**1<sup>ÈRE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 19 h 41)**  
**(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public)**  
**Procédure à suivre pour poser une question.**

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

**Monsieur Bertrand Ash** mentionne aux membres du conseil, qu'il désire s'excuser des paroles qui ont été dites lors de la dernière séance en décembre.

**Monsieur Jacques Gourde** concernant l'entrée qui a été faite devant le cimetière.

**FIN DE LA 1<sup>ÈRE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS À 19 H 47.**

6.1

**DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance pour le mois de décembre et en fait la lecture.

7.1.1

**2016-01-004 ADOPTION DES COMPTES À PAYER :**

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 8 janvier 2016 au montant de **376 693.03 \$** soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

7.2.1

**RAPPORTS DES COMITÉS :**

**Madame la mairesse Nathalie Bresse donne de l'information concernant :**

- Le passage de la ligne électrique, le dossier suit son cours ;
- Une demande de la FQM pour faire partie du jury de sélection pour le Prix Égalité Thérèse-Casgrain ;
- Le décès de madame Laurette Bernard Rivard, mère de René Rivard.

**Madame Diane Talbot donne de l'information concernant :**

- La première rencontre du comité du transport unique.

**Monsieur Éric Mageau donne de l'information concernant :**

- Une première période d'adaptation pour le déneigement, le tout devrait se faire selon les normes.

**Monsieur René Rivard donne de l'information concernant :**

- Les loisirs, les rencontres ont débuté, carnaval, journal communautaire et le 12 janvier c'est le C.A. de la Corporation des loisirs.

**Madame France Martel donne de l'information concernant :**

- La piste cyclable sur la voie ferrée, il y a eu des discussions avec le MTQ ;
- Un compte rendu des permis pour l'année 2015.

**Monsieur Donald Lachance donne de l'information concernant :**

- L'année 2016, il y aura 6 réunions publiques de la Régie des incendies.

**Monsieur Stanley Boucher donne de l'information concernant :**

- Le prolongement de la route 112 ; une fuite au réseau d'aqueduc sera corrigée vers la fin janvier.

8.1.1

**2016-01-005 MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2016:**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons produit le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2016 à la séance du 7 décembre 2015 et qu'il serait préférable de modifier la date pour la séance du mois d'août 2016, elle sera le 8 au lieu du 1<sup>er</sup> août;

**CONSIDÉRANT QU'** un avis public doit être donné avec le contenu du calendrier, selon l'article 148.01 du Code municipal;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2016 et que les séances soient à 19 h 30 :

Lundi	11 janvier	Lundi	4 juillet
Lundi	1 février	Lundi	8 août
Lundi	7 mars	Mardi	6 septembre
Lundi	4 avril	Lundi	3 octobre
Lundi	2 mai	Lundi	7 novembre
Lundi	6 juin	Lundi	5 décembre

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.2

**2016-01-006 AJUSTEMENT DE SALAIRE POUR LE PERSONNEL CADRE:**

**CONSIDÉRANT QU'** il est important de garder une équité salariale entre les employés municipaux et les employés cadres;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal d'Ascot Corner accepte un ajustement salarial de 1% à son personnel cadre à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.3

**2016-01-007 RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE GÉNÉRALE AVEC LA MMQ (GROUPE ULTIMA INC) POUR L'ANNÉE 2016 :**

**CONSIDÉRANT QUE** nous sommes membre de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ);

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu le renouvellement de l'assurance générale de la municipalité pour l'année 2016;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le renouvellement de l'assurance générale pour l'année 2016 au montant de 46,614.00 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.4

**2016-01-008 CONTRIBUTION 2016 – TRANSPORT DU BONHEUR :**

**CONSIDÉRANT QUE** la contribution 2016 pour le Transport du Bonheur d'East Angus est de 7,867 \$ basée sur une contribution des municipalités avec la population et les unités de transport;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte et autorise la contribution financière au Transport du Bonheur pour l'année 2016 au montant de 7,867.00 \$.

**Poste budgétaire : 02-370-00-970.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.5

**2016-01-009 CONTRIBUTION 2016 – RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE LA RÉGION D'EAST ANGUS :**

**CONSIDÉRANT QUE** le budget 2016 de la Régie intermunicipale d'incendie de la Région d'East Angus a été accepté avec une contribution de 239,543.51 \$ pour la quote part de la municipalité d'Ascot Corner ;

**CONSIDÉRANT QUE** la quote part se fait en 4 versements de 59,885.88 \$ les 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mars, 1<sup>er</sup> mai et 1<sup>er</sup> septembre 2016;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte les 4 versements au montant de 59,885.88 \$ chacun pour la contribution de la quote part de l'année 2016 à la Régie intermunicipale d'incendie de la Région d'East Angus.

**Poste budgétaire : 02-220-00-953.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.6

**2016-01-010 NOMINATION DES DÉLÉGUÉS AU SEIN DU COMITÉ LOISIR DE LA MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS POUR L'ANNÉE 2016 :**

**CONSIDÉRANT QUE** nous devons nommer deux délégués municipaux pour siéger sur le comité Loisir de la MRC du Haut-Saint-François;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice des loisirs, de la culture, du sport et de la vie communautaire est d'office au sein du Comité Loisir;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner nomme le conseiller responsable des loisirs monsieur René Rivard et une bénévole au niveau des loisirs madame Julie Gosselin comme délégués municipaux afin de siéger au comité Loisir de la MRC du Haut-Saint-François.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.7  
**2016-01-011 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE SERVICE AVEC INFOTECH :**

**CONSIDÉRANT QUE** chaque année il faut renouveler le contrat de service avec l'entreprise de soutien informatique;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité accepte le renouvellement du contrat de service avec l'entreprise Infotech au montant de 8,690.00 \$ plus taxes pour le soutien informatique du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016.

**Poste budgétaire : 02-130-00-453.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.8  
**2016-01-012 RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION 2016 À LA COMBEQ POUR LES INSPECTEURS MUNICIPAUX :**

**CONSIDÉRANT QUE** les deux inspecteurs municipaux et le directeur des travaux publics et des services techniques sont membres de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) et que la Municipalité paie les frais d'adhésion annuelle;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le renouvellement de l'adhésion annuelle à la COMBEQ pour les deux inspecteurs municipaux et le directeur des travaux publics et des services techniques au montant de 675 \$ plus taxes.

**Poste budgétaire : 02-610-00-494.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.9  
**2016-01-013 RENOUELEMENT DE MANDAT SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ANNÉE 2016 – MONTY SYLVESTRE CONSEILLERS JURIDIQUES INC :**

**CONSIDÉRANT QUE** le 1<sup>er</sup> janvier nous devons renouveler l'entente pour les services juridiques de la municipalité pour la prochaine année;

**CONSIDÉRANT QUE** le cabinet Monty Sylvestre conseillers juridiques inc. a présenté à la Municipalité une entente pour les services de base, de forfait de consultation et de recouvrement de créances municipales pour l'année 2016;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le renouvellement de l'entente pour les services juridiques et autorise la mairesse, la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., au besoin, au forfait de consultation et au recouvrement de créances municipales impayées selon les termes de l'offre de service pour l'année 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.10  
**2016-01-014 RENOUELEMENT DE L'ADHESION POUR L'ANNEE 2016 À LA  
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) :**

**CONSIDÉRANT QUE** l'adhésion annuelle pour l'année 2016 doit-être payée directement par la Municipalité au lieu de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM est l'Association qui représente les municipalités auprès du gouvernement du Québec;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le renouvellement de l'adhésion à la FQM pour l'année 2016 au montant de 2 096.59 \$ plus les taxes applicables.

**Poste budgétaire : 02-110-00-494.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.11  
**2016-01-015 RENOUELEMENT DE L'ADHESION À L'AQLPA POUR L'ANNEE  
2016 :**

**CONSIDÉRANT QUE** l'AQLPA est une association qui lutte contre la pollution atmosphérique et développe des mesures visant la réduction de la pollution atmosphérique;

**CONSIDÉRANT QUE** d'appuyer l'AQLPA c'est travailler pour un monde où la qualité de l'air est prioritaire;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** la Municipalité accepte devenir membre de l'AQLPA au montant de 100.00 \$ par année.

**Poste budgétaire : 02-130-00-494.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

8.1.12  
**2016-01-016 CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LE GUIDE DES ATTRAITS DU  
HAUT-SAINT-FRANÇOIS POUR L'ANNEE 2016 :**

**CONSIDÉRANT QUE** depuis trois ans, le Guide des attraits du Haut-Saint-François met en valeur toutes les richesses de notre territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la SADC ne peut assumer à elle seule la logistique et l'ensemble des frais, le comité souhaite trouver des partenaires financiers pour poursuivre le projet;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte et autorise le paiement de la contribution financière demandée au montant de 250.00 \$.

**Poste budgétaire : 02-190-02-999**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.14

**2016-01-017 MANDAT POUR PRODUIRE UN PLAN D'ACTION INTÉGRÉ ET UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE :**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de la demande de subvention pour le projet pilote sur la gestion des eaux usées, la Municipalité doit réaliser les activités suivantes :

- ❖ se doter d'une vision stratégique long terme;
- ❖ définir ses axes de développement;
- ❖ identifier les orientations stratégiques et les objectifs;
- ❖ identifier les actions potentielles (dont une en lien avec le projet pilote sur la gestion des eaux usées).

**CONSIDÉRANT QUE** ces activités sont également obligatoires pour présenter une demande de subvention pour la réalisation d'un Plan d'action intégré (PAI);

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de subvention pour le projet pilote sur la gestion des eaux usées sera reçue plus favorablement si la Municipalité confirme son engagement à la réalisation d'un PAI ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte la proposition de la firme Cohésion – RSO pour la préparation du PAI au montant de 9,450 \$ plus taxes.

**Poste budgétaire : 03-310-00-066 avec un transfert du surplus accumulé au montant de 9,450.00 \$ plus taxes.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.15

**2016-01-018 SUBVENTION AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL :**

**CONSIDÉRANT QUE** le 28 juillet 2015, le ministre des Transports annonçait une subvention de 12 000 \$ pour le dossier 23007-1 et le 8 octobre 2015 une subvention de 15 000 \$ pour le dossier 23686-1;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin Paul pour un montant de 57 573 \$ taxes nettes, conformément aux exigences du ministère des Transports.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.16

**2016-01-019 MODIFICATION DU CONTRAT D'ACHAT DES TERRAINS D'EXCAVATION M. TOULOUSE :**

**CONSIDÉRANT QUE** le 2 novembre 2015 selon la « résolution 2015-11-201 » nous avons mentionné l'acquisition des lots 1 385 460 et 1 385 461;

**CONSIDÉRANT QU'** il existe d'autres numéros de lots qui n'ont pas été mentionnés dans l'acte notarié;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner mandate



Me Karine Francoeur, notaire chez Paré, Tanguay Notaires Inc. afin de corriger l'acte de vente et d'y ajouter les lots numéros 1 384 981, 1 387 808, 1 387 807, 1 387 436, 1 385 419, 1 384 985, 1 384 982, 1 384 983 qui font partis du même matricule que le lot 1 385 460 et ce pour les mêmes conditions d'achat mentionnées dans la résolution 2015-11-201.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.17

**2016-01-020** **EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ OCCASIONNEL POUR UN REMPLACEMENT DE CONGÉ MALADIE DE 4 À 6 SEMAINES :**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Jean Grenier, journalier et préposé à l'entretien des bâtiments, doit s'absenter de son travail de 4 à 6 semaines pour cause de maladie;

**CONSIDÉRANT QUE** nous devons remplacer monsieur Jean Grenier de façon à remplir les principales tâches de son travail soit environ 20 heures par semaine;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte l'embauche de monsieur Daniel Garon comme employé occasionnel.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.18

**2016-01-021** **CONTRIBUTION 2016 – JOURNAL DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS :**

**CONSIDÉRANT QUE** la contribution pour l'année 2016 est basée à 1.10 \$ par personne;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte et autorise la contribution financière au journal Le Haut-Saint-François pour l'année 2016 au montant de **3 424.30 \$** soit **1.10 \$ par personne** pour la population de l'année 2016 «**3113**» afin de bénéficier d'espaces publicitaires équivalent au montant versé.

**Poste budgétaire : 02-190-00-345.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

9.1

**2016-01-022** **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 605 – RELATIF AUX DEMANDES DE MODIFICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME.**

**EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal d'Ascot Corner adopte le règlement numéro 605 relatif aux demandes de modification des règlements d'urbanisme tel que déposé par le directeur général / secrétaire-trésorier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

10.1

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 600A :**

**AVIS DE MOTION** est donné par la conseillère Diane Talbot qu'à une séance subséquente le conseil municipal adoptera le règlement numéro 600A « Règlement d'emprunt numéro 600A ».

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

10.2

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 598A – ABROGEANT LE RÈGLEMENT DE NUISANCE NUMÉRO 598 :**

**AVIS DE MOTION** est donné par la conseillère France Martel qu'à une séance subséquente le conseil municipal adoptera le règlement numéro 598A « Règlement abrogeant le règlement de nuisance numéro 598 ».

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

12.

**2<sup>E</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 H 16.**

**(Durée de 15 minutes sur les points de l'ordre du jour seulement).**

**Procédure à suivre pour poser une question.**

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

**Monsieur Jacques Gourde :**

- Concernant le règlement 605 et la raison pour laquelle ce règlement a été adopté ;
- Concernant la règle pour la finition extérieure des propriétés.

**Bertrand Ash** concernant le règlement des numéros civiques, au 241 du Relais, il n'y a pas de nom de rue.

**Madame Maryse Labonté :**

- Concernant le règlement d'emprunt 600A ;
- Concernant la facture de la Croix-Rouge, c'est pour quel service ;
- Qui a eu l'idée de faire un anneau de glace.

**FIN DE LA 2<sup>IÈME</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 H 40.**

13.

**2016-01-023 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :**

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **QUE** la séance ordinaire soit levée à 20 h 40.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

**PROCHAINE SÉANCE RÉGULIÈRE :** Lundi le 1<sup>er</sup> février 2016 à 19 h 30.